



P 2 **Edito**
par Patrick Lévêque

P 3 > 6 **Actualités**
Election FDO 13 // Plan de relance //
Campagne nationale : recensement
des chiens de protection des
troupeaux // Poids lourds : dispositif
de signalisation des angles morts

P 7 **Formation** : conception/gestion
d'un atelier de transformation

P 8 > 9 **FNEC** : enquête
en ligne auprès
des producteurs
laitiers fermiers
sur la covid-19

P 10 > 11 **Annonces**





Une année particulière s'est achevée. 2020 aura été en effet une année bien éprouvante pour tous mais elle a également permis aux consommateurs de prendre conscience de l'importance de nos agriculteurs locaux et de la qualité de leurs produits. Les éleveurs des Bouches-du-Rhône sont aux portes des villes et parfaitement aptes à les alimenter en circuits-courts et en produits frais. C'est dans cet objectif qu'a notamment été créée la page "Les éleveurs du 13" qui a offert l'opportunité aux urbains de découvrir, pendant les périodes de confinement et je l'espère durablement, la qualité des viandes produites dans leur département. Bravo à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette initiative !



L'année qui s'ouvre sera déterminante pour l'élevage du département. Les enjeux des négociations européenne et nationale en cours sont colossaux ! En effet, les modes de production des éleveurs du sud de la France demeurent atypiques. Les élevages rustiques, menés toute l'année, en plein air, et suivant le cycle de l'herbe avec une période de transhumance sont peu nombreux au plan national. De fait, nos spécificités sont bien difficiles à défendre à l'échelle de notre pays et de l'Europe !

L'application de la PAC telle que nous la connaissons, connectée à la production par le jeu des aides directes (prime à la brebis et prime à la vache), peut-elle laisser la place à une capitalisation totale des aides sur le volet découplé (DPB) ? A l'évidence, cette évolution serait très préjudiciable pour l'élevage de notre département qui regroupe les plus gros cheptels, qu'ils soient ovins ou bovins. La Chambre a donc pris l'initiative, avec ses partenaires du syndicalisme, d'interpeller le Ministre de l'Agriculture afin de lui demander que soit préservé un soutien fort à nos éleveurs en regard du rôle fondamental qu'ils jouent dans les territoires.

Cette année sera également celle de la mise en place concrète de la SICA Abattoir de Tarascon. Celle-ci a été longue et difficile mais la profession a su rester solidaire et soudée, sous l'impulsion de Jacques MAILHAN et Christian TROUILLARD dont je salue ici l'investissement au service du collectif ! Je souhaite une longue vie à cette coopérative qui vient témoigner du dynamisme de la filière, une année 2021 faite de chaleureuses retrouvailles, le retour de moments de vie qui nous manquent cruellement aujourd'hui et une pleine réussite dans les projets et les combats dans lesquels est engagé l'élevage du département !

Patrick LÉVÊQUE

*Le Président de
la Chambre d'agriculture*



Election du bureau de la FDO 13

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, l'Assemblée Générale ordinaire du SYNDICAT DES ÉLEVEURS DE MERINOS D'ARLES qui aurait dû avoir lieu le 25 mars 2020 s'est déroulée à huis clos sous format électronique ou papier durant la période du 04 au 14 septembre.

La FDO 13 a élu ses membres du bureau en Conseil d'Administration le 19 Octobre 2020. **Elodie PORRACCHIA** a décidé de se retirer de la co-présidence.

Luc BOURGEOIS a été réélu entant que président.

► **Président** : Luc **BOURGEOIS**

LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SONT :

► **Vice-président** : Christian **TROUILLARD**

► **Trésorière** : Magali **LEMERCIER**

► **Secrétaire** : Elodie **PORRACCHIA**





Présentation du Plan de relance

Dans le cadre du Plan de relance du gouvernement, plusieurs dispositifs sont prévus, certains déjà en cours. **Actuellement, les dispositifs déjà ouverts sont les suivants :**

Dispositif	Types d'équipements	Taux de financement
Investissements pour la réduction des intrants	▶ Équipement d'application des produits phytos permettant de réduire la dérive et reconnu par filière : viticulture, arboriculture et cultures basses	▶ 30% DU HT*
	▶ Matériel de substitution à l'usage de produits phytosanitaires : matériel de broyage, matériel de gestion de l'enherbement / travail du sol, outil de pilotage de la fertilisation hors-sol, matériel de traitement matériel de prophylaxie, guidage de précision, autres	▶ 40% DU HT*
	▶ Matériel pour la qualité de l'air et matériel d'épandage d'effluents	▶ 30% DU HT*
	▶ Matériel de précision	▶ 20% DU HT*
Investissement pour la protection contre les aléas climatiques	▶ Matériel de protection contre le gel ▶ Matériel de protection contre la grêle ▶ Matériel de protection contre la sécheresse	▶ 30% DU HT*
Investissements pour le développement des protéines végétales dossier réouvert à partir du 28 janvier 2021	▶ Matériel pour la culture, la récolte des espèces riches en protéines, le séchage des légumineuses fourragères et le stockage sur l'exploitation ▶ Semences permettant l'enrichissement des prairies en légumineuses fourragères	▶ 40% DU HT*

* **Majoration de 10 points** pour demandes portées par des entreprises dont les nouveaux installés et/ou les jeunes agriculteurs qui détiennent au moins 20% du capital social.

Vous trouverez sur le site mutualisé des chambres d'agriculture de PACA **une information des différents dispositifs présents et à venir :**

<https://paca.chambres-agriculture.fr/zoom-sur-page-accueil/plan-de-relance>

**POUR PLUS D'INFORMATION,
VOUS POUVEZ CONTACTER :**

- Valérie LEROUX -
au 04 42 23 52 23 ou

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Nous vous informons également que le dispositif pour les **investissements du PCAE** (*performance énergétique, filières végétales et filières animales*) est ouvert. Les dossiers sont à déposer **avant le 30 mars (filiales animales et performance énergétique) et le 14 mai (filiales végétales) prochain à la DDTM.**

Pour plus d'information :

<https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-l-actualite/actualites-pcae-feeder-ouverture-des-appels-a-projets>



Lancement de la 1^{re} campagne nationale de recensement des chiens de protection des troupeaux !

APPEL A PARTICIPATION DES ÉLEVEURS :

▶ RECENSER LES CHIENS DE PROTECTION, POURQUOI ?

- ▶ Pour disposer d'une **photographie de la population** des chiens au travail
- ▶ **Pour aider le travail de sélection** en raisonnant mieux les accouplements, à partir des généalogies et des qualités et défauts d'un maximum de chiens sur plusieurs générations
- ▶ **Pour créer un réseau d'éleveurs-naisseur de chiots de protection**, adhérant à une Charte Nationale de Bonnes Pratiques d'Élevage

▶ COMMENT SE PASSE LE RECENSEMENT ?

- ▶ **Les chiens de race de protection** (purs ou croisés) d'au moins 18 mois, travaillant sur troupeaux (quel que soit le système d'élevage), sont concernés
- ▶ **Un recenseur se déplace** à l'endroit où travaillent vos chiens de protection et collecte des données sur l'identité de chaque chien, ses principales caractéristiques physiques, son environnement de travail, les conditions d'introduction au troupeau à son arrivée sur la ferme et les qualités et défauts que lui trouve l'éleveur

▶ COMMENT FAIRE RECENSER SES CHIENS ?

- ▶ **En appelant le recenseur de votre département :**

Bouches-du-Rhône (13)

Bruno BONNET : 06 72 76 39 04



- ▶ Le recensement est **VOLONTAIRE** et **GRATUIT**
- ▶ Le recensement constitue la **1^{re} étape de la structuration d'une filière** chiens de protection des troupeaux, **une démarche :**
 - *professionnelle,* ■ *collective,*
 - *volontaire,* ■ *de long terme.*

Elle vise à valoriser le travail des éleveurs-utilisateurs, créer du lien entre utilisateurs et faciliter le partage des expériences, poursuivre l'acquisition de savoirs et savoir-faire, professionnaliser l'élevage des chiens de protection, mieux conseiller les (futurs) utilisateurs et prévenir les inconvénients en lien avec le multi-usage du territoire.



Pour en savoir plus sur la filière chiens de protection :

<http://idele.fr/index.php?id=5100>

*C'est grâce à la **mobilitation de chacun** que cette initiative aboutira.*



Poids lourds : mise en place d'un dispositif de signalisation des angles morts

Vélos, deux-roues, motos, scooters, trottinettes, hoverboards, gyropodes, mono-roues... sont toujours moins visibles qu'une voiture. Avec leur gabarit plus petit, ils sont souvent placés dans les angles morts des poids-lourds (camions, bus, cars...).

Afin de renforcer la protection des usagers vulnérables circulant sur la voie publique, un **dispositif de signalisation des angles morts doit être installé sur les véhicules lourds dès le 1^{er} janvier 2021**. Prévu par la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019, il vient d'être décidé par un décret paru au *Journal officiel* le 19 novembre 2020.

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes (véhicules de transport de marchandises et véhicules de transport de personnes) **doivent s'équiper d'une signalisation matérialisant la position des angles morts** à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette signalisation doit être apposée sur les côtés et à l'arrière du véhicule afin d'être visible des cyclistes, des piétons et des utilisateurs d'engins de déplacement personnels circulant sur la voie publique. Ceux-ci ne sont pas toujours conscients de l'impossibilité pour le conducteur du poids-lourd de percevoir leur présence, ce qui occasionne des accidents parfois mortels, par exemple lorsque le conducteur prévoit de tourner alors qu'un cycliste est présent sur le côté du véhicule.

Cette obligation s'applique aux véhicules lourds circulant en milieu urbain. Elle ne concerne pas les véhicules agricoles et forestiers, les engins de service hivernal et les véhicules d'intervention des services gestionnaires des autoroutes ou routes à deux chaussées qui n'ont pas vocation à opérer dans les milieux urbains denses.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par une contravention de quatrième classe.

Le modèle de la signalisation et ses modalités d'apposition seront fixés par un prochain arrêté du ministre chargé des Transports et du ministre chargé de la Sécurité routière.



À SAVOIR

- ▶ Afin de permettre aux fabricants de lancer la production du modèle de signalisation et aux transporteurs d'organiser l'équipement progressif de leurs flottes, **la Sécurité routière leur permet de consulter le projet d'arrêté précisant les modalités de cette signalisation** : www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/19_11_2020_am-signilisation_angles_morts-1.pdf
- ▶ **Pendant une période transitoire de 12 mois**, les véhicules ayant été équipés sur les côtés et à l'arrière d'un dispositif destiné à matérialiser la présence des angles morts seront réputés satisfaire aux dispositions de l'arrêté même si ce dispositif n'est pas strictement conforme au modèle.



Formation à la conception/gestion d'un atelier de transformation



Formations

La MRE organise des formations à la **conception/gestion d'un atelier de transformation et à la transformation de la viande** qui se dérouleront en février et mars 2021 :

▶ **CONCEVOIR SON PROJET EN
TRANSFORMATION VIANDE :**

Étudier la faisabilité d'un projet en transformation viande

▶ **CONCEVOIR ET SAVOIR GÉRER UN ATELIER
DE TRANSFORMATION VIANDE :**

Concevoir un atelier de transformation viande en respectant les critères de qualité et la réglementation tout en assurant une gestion efficace.

▶ **TRANSFORMATION CHARCUTERIE CRUE :**

Acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la transformation de charcuteries crues en respectant les bonnes pratiques d'hygiène.

▶ **TRANSFORMATION CHARCUTERIE CUITE :**

Acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la transformation de charcuteries cuites en respectant les bonnes pratiques d'hygiène.

▶ **TRANSFORMATION PLATS CUISINÉS
À BASE DE VIANDE :**

Acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la transformation de plats cuisinés à base de viande en respectant les bonnes pratiques d'hygiène.



Vous trouverez les fiches détaillées des 5 modules et la fiche d'inscription sur le site de la MRE à cette adresse :

<https://mrepaca.fr/formation-a-la-transformation-des-produits-carnes>

! **INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT !**

RENSEIGNEMENTS

veuillez contacter Anne Baffert

06 79 88 11 16

a.baffert@mre-paca.fr



▶ UNE ENQUÊTE MENÉE EN LIGNE
DU 20 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE 2020

Les **136 producteurs laitiers** répondants étaient majoritairement des **producteurs fermiers caprins (75%)**, mais aussi des **producteurs bovins (19%)** et **ovins (15%)**, certains pouvant élever plusieurs espèces. La plupart fabriquant des **fromages (95%)**, mais aussi pour certains d'autres **produits laitiers (40%)**.

▶ PRINCIPAUX CIRCUITS DE
COMMERCIALISATION : LES MARCHÉS,
LES DÉTAILLANTS/RESTAURANTS/
ÉPICERIES ET LA VENTE À LA FERME

▶ 1^{ER} CIRCUIT DE COMMERCIALISATION :
LES MARCHÉS

En ce qui concerne les circuits de commercialisation, **la moitié** d'entre eux ont **comme premier circuit de commercialisation les ventes sur les marchés**, puis vient ensuite la vente à la ferme ou aux détaillants, restaurants, épiceries.

▶ 2^E CIRCUIT : DÉTAILLANTS,
RESTAURANTS, ÉPICERIES

Ces débouchés (rassemblés dans le même item dans l'enquête) sont le 2^{ème} principal circuit de commercialisation des producteurs laitiers fermiers.

▶ 3^E CIRCUIT : LA VENTE À LA FERME

La vente à la ferme est le 3^{ème} principal circuit de commercialisation des producteurs laitiers fermiers, viennent ensuite les magasins de producteurs, mais aussi les grandes et moyennes surfaces.

▶ IMPACT SUR LES MARCHÉS : SEULS 20%
DES MARCHÉS (PLEIN AIR OU COUVERTS)
MAINTENUS DÈS LE DÉBUT DU CONFINEMENT

Premier circuit de commercialisation (cf. ci-contre), et pourtant **seuls 20%** des producteurs ont vu leur **marché maintenu dès le début du confinement**. Via la mobilisation locale des producteurs, soutenus au niveau national par la FNEC notamment, **27%** des producteurs ont vu leurs **marchés rouvrir, la moitié** étant encore **clos**. L'ensemble des marchés ont rouvert au déconfinement mi-mai 2020.

▶ PLUS DE 60% DES PRODUCTEURS
LAITIERS FERMISERS ONT MIS EN PLACE
DES TOURNÉES DE LIVRAISON

Face à la perte de leurs débouchés principaux, **plus de 60%** des producteurs interrogés ont mis en place des **tournées de livraison** (alors qu'ils n'en faisaient pas avant), et **20%** des producteurs les ont **conservées après l'été**.

▶ DES AIDES DE L'ÉTAT

La moitié des producteurs laitiers fermiers interrogés **n'a pas demandé les aides de l'État**, sûrement du fait des conditions sur la baisse du chiffre d'affaires (baisse insuffisante).

Parmi les demandeurs d'aides, ils sont **13%** à avoir bénéficié du **fonds de solidarité**, **13%** également ont eu recours à **l'arrêt maladie** pour garde d'enfant. Certains d'entre eux ont bénéficié de **chômage partiel** pour leurs salariés, de report des échéances sociales, de crédit de fonctionnement à la banque ou d'aide régionale. **10%** n'ont **rien perçu** malgré leur demande.

▶ DES SOUPLESSES RÉGLEMENTAIRES

Au vu de la situation, **la FNEC s'est mobilisée immédiatement** et a obtenu spécifiquement pour les producteurs laitiers fermiers des souplesses réglementaires détaillées dans la note d'info du 6/04/20.

La majorité des producteurs laitiers fermiers ont été au courant de ces souplesses filière qui ont permis aux producteurs d'adapter leurs productions et débouchés. La **mise en place de nouveaux produits** sans mise à jour de l'agrément a permis à certains de produire de la tomme. La suspension des limites de volumes pour la vente indirecte en dérogation a permis d'optimiser ces ventes.

▶ CONFINEMENT MI-MARS/MI-MAI

Avec l'arrêt de leurs principaux débouchés, **plus de la moitié** des producteurs laitiers fermiers ont vu leur **chiffre d'affaires baisser**, et pour certains jusqu'à **plus de 50% !** Malgré la situation, il faut noter que **25%** des producteurs ont **augmenté leur chiffre d'affaires**, avec l'augmentation de la charge de travail qui va avec...

▶ DÉCONFINEMENT MI-MAI/FIN JUIN

La période de déconfinement a été mitigée : retour des consommateurs sur les marchés, mais absence de tous les circuits de commercialisation habituels. On constate que la situation s'est tout de même améliorée du côté du chiffre d'affaires, même si tous attendaient surtout la période estivale.

▶ PÉRIODE ESTIVALE JUILLET/AOÛT

La période estivale était la grande inconnue avec l'**absence des touristes étrangers**. Mais avec la présence des consommateurs français, les producteurs en grande majorité ont pu **retrouver leur chiffre d'affaires**, voire **l'augmenter** pour **30%** d'entre eux, mais toujours avec une surcharge de travail bien présente et non tenable sur la durée...



Le bilan fait à la rentrée montre que la période estivale a permis de **vider les caves** et de **réduire les stocks de fromages**. Pour autant, des problèmes persistent (voir ci-contre), et même si **plus de 60%** d'entre eux sont **confiants**, un quart des producteurs laitiers fermiers sont **hésitants** sur l'avenir de leur activité fermière, voire **angoissés** pour **12%** d'entre eux. Même si **20%** n'ont aucune crainte pour l'avenir, ils étaient presque à **40%** à **craindre un reconfinement** qui est finalement arrivé mais dans des conditions beaucoup moins restrictives que celui du printemps 2020. Vient ensuite la charge de travail, problématique toujours aussi présente.



Le premier confinement a été une épreuve pour l'ensemble des producteurs laitiers fermiers.

Les solutions mises en œuvre tant sur la production que la commercialisation ont permis à certains de retrouver leur chiffre d'affaires, même si les situations selon les régions ont été très contrastées avec parfois un afflux massif de touristes pendant l'été.

CONTACT

Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres
www.fnec.fr - eboullu@fnec.fr



Annonces

- Cherche chiot Briard (noir de préférence), d'un mois, sevré.
☎ M. BONNAFOUX | 06 30 31 03 69
- Vends silo et vis à grain : trappe de visite, contenance 14 T / Dimensions: hauteur 325 cm (composé de 4 viroles) / Diamètre 270 - visserie en très bon état - A démonter sur place avec possibilité d'être aidé pour le démontage.
Prix 750€ à débattre.
☎ Marie MAURAGE | marie.maurage@orange.fr
- Cherche à acheter du fumier. Possibilité d'enlever dans les bergeries et étables.
☎ 06 83 26 72 28
- Vends Bouc Rove de quatre ans. Troupeau conduit en agriculture biologique adhérent du contrôle laitier.
☎ François BOREL | 06 09 86 29 10
- Vends graines de luzerne.
☎ 04 90 90 79 19 | 06 15 17 38 97 | Appeler heures de repas
- Berger cherche emploi, libre immédiatement avec chien et voiture.
☎ 06 85 47 87 07
- Cherche chiot pour garder le troupeau.
☎ 07 88 02 82 99
- Cherche à placer petit patou / montagne des Pyrénées née début Avril. Parents sur troupeau
☎ 06 07 86 95 81
- A vendre : Une centaine de brebis Scottish Blackface et une soixantaine de brebis croisées Blackface x Suffolk et/ou BMC. Troupeau plein air intégral à 1000m. Certification BIO.
☎ 06 88 19 07 68
- Vends agnelles de 6 mois, femelles de 12 et 18 mois.
☎ 06 69 34 20 87 | 06 77 93 58 83
- Recherche place pour pâturer environ 50 à 70 ha.
☎ 06 41 52 00 27
- Cherche estive 2021 pour 300 brebis.
☎ 06 73 77 63 96



- Cherche à prendre en garde 500 / 600 brebis, de maintenant à début Mars (secteur St Martin de Crau / Arles).
☎ 06 65 70 08 28
- Berger cherche place de printemps avec bergerie entre 15 et 40 ha.
☎ 06.80.56.68.02
- Vend chevreaux, chevrettes "commune provençale" pure, naissances aux alentours du 15/01/2021.
☎ 06 22 16 54 08
- Cherche Beauceron (femelle).
☎ 06 80 68 89 63
- Berger éleveur cherche berger éleveur pour partager estive 2021. Nombre de bêtes flexible. Secteur Oisans Hautes-Alpes.
☎ 06 81 71 99 17
- Vends chevrettes du Rove 7 -8 mois visible sur St Martin de Crau. Rouge intégral menées avec les brebis toute l'année.
☎ 06 81 71 99 17
- Cherche à placer 250 brebis suitées + 30 chèvres suitées : pour estive 2021 toute région.
☎ 06 78 04 47 00
- Jeune berger ayant fait l'école du Merle l'année dernière cherche un poste de garde dans les Coussouls de Crau de fin Février à début Juin. Très motivé, avec chien dressé, permis B et véhicule.
☎ 06 37 07 85 16



Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 35	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 45 06 78 20 02 46	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick LÉVÊQUE, Rémy BENSON, Marion HASSINE, Juliette FANO, Elodie PORRACCHIA. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Nais PICARELLI. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE / Agence Caméléon. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.

METTRE UN PEU
de blé
DE COTÉ
ME PERMETTRA
d'en faire
POUSSER

NOUVEAU : LIVRET PROJET AGRI

Pour 1 € de Droits générés par les intérêts de votre épargne, ce sont 100 € de crédit à un taux préférentiel pour votre installation.

Dans les conditions et selon les limites indiquées au contrat Comité Sur Livret (CSL) PROJET AGRICOLE. Offre réservée aux personnes physiques. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par votre Caisse régionale.

ca-alpesprovence.fr

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231.



ALPES PROVENCE